

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Colonisation. — La fabrication du ciment de Portland à Haiphong. — Un bon moyen de cimenter des liens d'amitié. — L'oxylithe. — Nouveau procédé de génération de l'oxygène. — En usez-vous !

Quand on parle du Tonkin, de notre jeune colonie d'Indo-Chine, ces mots évoquent plutôt l'idée de pagodes et de rizières que d'entreprises et d'établissements industriels. On a peine, en effet, à se représenter les cheminées d'usines s'élevant dans la brousse ou dans les plantations de riz, et il est certain que, là comme ailleurs, l'importation de l'industrie européenne ou américaine doit être précédée de l'importation de tout le personnel administratif de la nation conquérante. C'est la première période d'occupation, l'importation industrielle et commerciale ne vient qu'ensuite, et c'est seulement alors le commencement de la véritable période utile et productive.

Pour l'Indo-Chine, il semble que l'on soit déjà entré dans l'ère des résultats. Déjà, l'on construit des canaux et des chemins de fer et l'on voit s'élever des villes construites à l'européenne ; et l'Exposition d'Hanoï, qui s'est ouverte à la fin de l'année dernière, a montré d'une manière évidente les progrès économiques réalisés à l'heure actuelle.

Comme preuve de cette situation nouvelle, nous croyons intéressant de signaler la création d'une usine de ciments Portland artificiels aux portes de la ville de Haiphong.

Pour faire du ciment artificiel, comme chacun sait, il faut deux matières, le calcaire d'abord, l'argile ensuite ; c'est cette dernière, en effet, qui donne au ciment toutes ses qualités de prise et de dureté.

Le calcaire, c'est ce qui manque le moins, paraît-il, dans ces régions. Dans les baies d'Along et de Fai-Tsi-Long, les roches calcaires forment des bancs puissants, qui se dressent en falaises verticales sur les bords des îlots de l'archipel. Malheureusement, ces calcaires contiennent une forte proportion de dolomie, qui renferme jusqu'à 4 et 5 pour 100 de magnésie. C'est même à la présence de cette dolomie, qui se désagrége sous l'influence de l'eau et des agents atmosphériques, que l'on doit attribuer la formation, dans les roches calcaires, de véritables grottes, ornées de stalactites du plus superbe effet.

Mais la magnésie, surtout en si grandes proportions, est un corps très nuisible dans la constitution des ciments, et l'on n'aurait pu songer à exploiter utilement de pareils gisements, qui ne pouvaient que donner lieu à de graves mécomptes dans l'application pratique.

Or, dans le voisinage de Haiphong, se trouve l'île des Deux-Songs, dont le sol est constituée par des masses calcaires de plusieurs millions de mètres cubes, qui ne contiennent qu'une proportion de 0,1 à 0,2 pour 100 de magnésie. Par une heureuse circonstance, d'ailleurs, cette île est sillonnée de canaux

naturels, qui permettent d'effectuer les transports par eau, à l'aide de jonques, dans les conditions les plus économiques possibles.

..

L'usine, située sur un vaste terrain longeant le Cua-Cam, est également à proximité des bancs d'argile qui constituent la berge même du fleuve. Les matières premières sont donc, pour ainsi dire, à portée de la main, ou peuvent être aisément approvisionnées par les voies navigables.

Les opérations exigées par la fabrication du ciment sont multiples. Il faut d'abord réduire le calcaire en fragments ; celui d'Hanoï est très compact et extrêmement dur, ce qui exige pour le traitement des broyeurs particulièrement puissants.

Ces fragments de calcaire doivent être mélangés suivant une proportion rigoureusement déterminée avec l'argile. Celle-ci, après son extraction, est préalablement séchée et divisée. Mais il ne suffit pas de mettre ensemble les deux matières, il faut que le calcaire et l'argile soient mélangés dans un contact intime, molécule à molécule, pour ainsi dire, et que la masse soit, par conséquent, réduite en poudre impalpable dans le même moulin.

Cette opération de porphyrisation constitue une sorte de rapprochement physique des molécules par voie sèche ; mais, pour rendre le contact intermoléculaire encore plus intime, les poudres à l'état porphyrisé sont moulées en briques régulières.

Ce sont ces briques qui sont portées dans les fours, où se produisent finalement, sous l'action de la chaleur, les réactions chimiques qui détruisent le calcaire et forment le mélange de chaux et d'argile qui constitue le ciment.

Au sortir des fours, d'ailleurs, le ciment n'est pas encore propre à être employé ; il faut le laisser séjourner quelque temps à l'air, après quoi les fragments de briques sont finement pulvérisés, et finalement mis en sac ou en barils.

..

L'usine d'Hanoï est parfaitement outillée pour effectuer toutes ces opérations. Elle comporte d'abord un grand hall de cinq fours à ciment, présentant d'un côté un hangar de dépôt pour les matières crues, et de l'autre un second dépôt où s'emmagasinent les briquettes au sortir des fours.

A proximité, se trouvent la salle des machines et la chambre de chauffe, où sont les générateurs de vapeur. La force motrice est produite par deux machines horizontales de 300 chevaux chacune. Ces deux machines sont attelées sur un arbre général de transmission, qui conduit directement les moulins de porphyrisation, placés dans des bâtiments situés à droite et à gauche de la salle des machines. Ce même arbre sert à actionner deux dynamos de 160 chevaux, qui distribuent la force aux ateliers séparés, tels que séchoir rotatif, ventilateurs, ateliers de réparations, tonnellerie et autres.

Outre la fabrication du ciment, l'usine produit également de la chaux hydraulique. Cette chaux est artificielle, car il n'existe pas de calcaire hydraulique au Tonkin. Il faut donc procéder à des opérations de mélange analogues à celles usitées pour la fabrication du ciment, les qualités d'hydraulicité étant dues exclusivement à l'argile incorporée. L'usine possède à cet effet

deux fours à chaux et toutes les installations voulues pour l'extinction de la chaux vive et le blutage.

A tout cela, il faut ajouter de vastes hangars, pour l'emmagasinage et le séchage des matières, une petite briquetterie, un atelier de tonnellerie pouvant fabriquer 600 barils par jour, un laboratoire pour opérer toutes les recherches chimiques et la vérification constante des dosages, un atelier de réparations, les maisons d'habitation du chef de fabrication et du chef mécanicien, un dépôt de bois, un vaste bassin d'eau douce et deux grands magasins.

On voit par là quelle est l'importance d'une pareille usine, qui ne le cède en rien, comme exploitation et moyens de fabrication, aux établissements les mieux achalandés de la vieille Europe. En fait, la production annuelle, qui s'élève à 25 et 30.000 tonnes, est déjà suffisante pour satisfaire à la consommation de la colonie tout entière, et l'usine peut se prêter, sans frais notables, à une extension nouvelle, qui permettrait de travailler, en outre, pour l'exportation dans les contrées limitrophes.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la composition du ciment de Haiphong est tout à fait semblable à celle du ciment de Portland. On y trouve, en effet, une proportion de silice et d'alumine, représentant l'argile, qui atteint 30 pour 100, comme dans le ciment de Boulogne. Nous trouvons dans les deux ciments 64 pour 100 de chaux également ; quant aux proportions de magnésie et d'acide sulfurique, très faibles dans les deux cas, elles sont encore moindres dans le ciment de Haiphong.

Au sujet des conditions de prix et de résistance, elles sont comparables à celles des meilleurs ciments d'importation. La prise commence au bout de trois heures et elle est complète après quatre heures et demie. La résistance à la traction pour le ciment pur atteint 44 kilogrammes après sept jours de prise et s'élève à 57 kilogrammes au bout de vingt-huit jours ; dans la proportion de 1 de ciment pour 3 de sable, les résistances à la traction, dans les mêmes conditions, sont de 15 et 19 kilogrammes par centimètre carré.

On doit admirer l'initiative de la Société des Ciments artificiels de Haiphong, qui a su créer, au milieu d'un pays encore tout neuf et bien étranger aux pratiques industrielles, une exploitation aussi complète, avec le plus grand succès. C'est un commencement, une indication précieuse qui ne manquera pas d'avoir des imitateurs, et nul doute que de nouveaux établissements industriels ne viennent s'implanter dans ce pays et contribuer puissamment au développement de sa prospérité. Ce sera le cas de dire alors, sans aucune allusion badine à l'industrie que nous venons de signaler, qu'on arrivera ainsi, d'une façon durable, à cimenter les liens qui unissent déjà notre jeune colonie à la métropole.

Connaissez-vous l'oxylithe ? C'est évidemment, comme son nom l'indique, une pierre, un minerai d'oxygène. Les minerais naturels d'oxygène ne manquent pas, si l'on peut appeler ainsi tous les corps oxydés que l'on rencontre dans la nature, tels que l'oxyde de fer, par exemple, qui est certainement le plus répandu.

Mais, ce que l'on ne trouve pas à l'état naturel, c'est un corps capable de dégager de l'oxygène libre d'une manière commode et instantanée. L'oxylithe, qui est un produit artificiel et nouveau, jouit de cette propriété.

C'est un composé de bioxyde de sodium et de permanganate de potasse, le tout aggloméré en cubes d'environ 4 centimètres de côté. Vient-on à plonger dans l'eau une pareille pastille, il se produit une vive effervescence et un dégagement abondant

de gaz oxygène, que l'on peut recueillir pour les usages variés auxquels il est susceptible d'être utilisé.

On voit quelle analogie existe entre ce corps et le carbure de calcium. Ce dernier produit aussi, mis au contact de l'eau, dégage un gaz qui n'est autre que l'acétylène. Seulement, ce dernier est un gaz combustible, éminemment éclairant, tandis que l'oxygène est un comburant, qui ne peut donner de lumière par lui-même, mais qui constitue, d'autre part, l'élément indispensable à la combustion des autres gaz, tels que l'acétylène.

L'oxylithe, inventé par l'éminent chimiste, M. Jaubert, donnait lieu, à l'origine, à un dégagement tumultueux, qui n'était pas sans présenter de sérieux inconvénients en pratique. C'était évidemment le résultat d'un premier jet, qui a été ensuite perfectionné, par suite de la collaboration de MM. Gall et Hulin. Aujourd'hui, grâce à cette coopération scientifique, l'oxylithe est devenue un produit de composition bien définie, se comportant d'une façon des plus correctes en présence de l'eau et laissant dégager sans brusquerie ni éclat intempestif le volume d'oxygène qu'il contient à l'état latent dans ses flancs.

Obtenir l'oxygène par simple immersion d'un caillou dans l'eau, comme cela se pratique pour le carbure de calcium en vue de l'obtention de l'acétylène, c'est un résultat des plus avantageux à tous les points de vue, surtout si on le compare aux procédés industriels employés jusqu'ici pour la fabrication de l'oxygène.

C'est par la décomposition électrochimique de l'eau que l'on obtient actuellement ce gaz comburant. On emploie de vastes cuves électrolytiques, cloisonnées de manière à effectuer la séparation de l'oxygène et de l'hydrogène, produits de l'électrolyse de l'eau. Le courant pénètre dans les cuves par des électrodes en acier plongées dans le liquide chargé de potasse ou de soude caustique. Il faut donc, pour cette fabrication, une véritable installation industrielle.

En outre, l'oxygène ainsi produit doit être emmagasiné, et, pour cela, comprimé à plusieurs dizaines d'atmosphères dans des tubes ou bouteilles d'acier, qui exigent une mise de fonds considérable et une comptabilité des plus compliquées.

L'oxylithe, au contraire, n'exige aucun vase à parois résistantes, il se présente sous forme d'agglomérés cubiques de 4 centimètres environ de côté, et que l'on dispose dans de simples boîtes pouvant contenir chacune douze pains. Chacun de ces pains pèse 100 grammes et peut dégager 14 à 15 litres d'oxygène.

Bien entendu, l'utilisation de cette pierre d'oxygène exige l'emploi d'un appareil générateur ; il y a donc des *oxygénateurs*, comme il y a des *acétylénogènes*. Ces appareils sont, d'ailleurs, appropriés à l'usage auquel on destine l'oxygène : les uns sont établis pour les applications médicales et pharmaceutiques, les autres pour les projections lumineuses.

Ces derniers sont combinés de façon à être facilement démontables et à pouvoir être contenus dans une boîte portative, en vue de tournées de conférences avec projections, par exemple. Avec une charge de douze pastilles d'oxylithe, on obtiendra une production continue d'oxygène pouvant aller jusqu'à 170 à 180 litres, ce qui correspond à un éclairage d'une heure et demie environ.

L'oxygène obtenu par ce moyen peut être utilisé également dans le fonctionnement du chalumeau oxyacétylénique. L'installation comportera alors deux gazogènes analogues, l'un d'acétylène, l'autre d'oxygène ; le chalumeau se compose de deux tubes correspondant respectivement avec chacun des générateurs ; on obtient un dard enflammé dont la tempéra-



ture est notablement supérieure à celle de la flamme oxyhydrique, car, à volume égal, le pouvoir calorifique de l'acétylène vaut cinq fois environ celui de l'hydrogène.

A l'aide d'un pareil chalumeau, on peut donc effectuer la soudure autogène de tous les métaux avec la plus grande facilité ; et l'on a le précieux avantage de pouvoir fabriquer son oxygène sur place, au moment voulu et suivant les besoins.

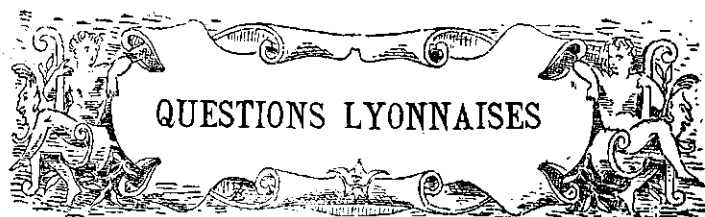
Au point de vue de l'hygiène, un pareil produit serait sans doute susceptible de rendre de réels services. L'oxygène est, en effet, un corps d'essence antiseptique, et cousin germain de l'ozone, qui, lui, est un oxydant et un microbicide des plus énergiques.

Pourquoi les pastilles d'oxylithe ne remplaceraient-elles pas les pastilles du sérail dans les appartements ? L'air viendrait-il à être contaminé par des effluves malsains, vite un pain d'oxylithe, jeté dans un vase de forme élégante, nouveau style, dégagerait dans l'atmosphère le gaz respiratoire par excellence.

Par les grandes chaleurs des nuits d'été, alors qu'on se retourne sur son lit d'insomnie, faute d'air, c'est-à-dire d'oxygène, une pastille au fond du verre d'eau viendrait revivifier l'atmosphère et vous rendre, avec l'air plus respirable, la sensation des fraîcheurs des nuits alpestres.

L'oxygène en pastilles, voilà, certes, une découverte peu banale ; chacun, bientôt, voudra en porter une boîte sur soi, et l'on verra les gens select, offrant à leur voisin, dans les tramways, leur oxylithière, en guise de tabatière, et demandant gracieusement : En usez-vous, des pastilles d'oxylithe ?

DARYMON.



LE RACHAT DES TRAMWAYS

Depuis quelques semaines, on parle beaucoup du projet prêté à la Municipalité actuelle et concernant le rachat par la Ville des principaux réseaux de tramways.

L'exploitation ne serait pas immédiatement assurée par les soins d'un service communal, mais elle serait affermée à une Société exploitante, qui aurait à subir des conditions nouvelles non encore déterminées.

Ainsi présenté, le projet n'est pas compris par nos compatriotes. Ils ne peuvent saisir les raisons qui militeraient en faveur d'une combinaison enlevant l'exploitation des tramways aux Compagnies actuelles pour la confier à une Société nouvelle, d'autant plus que les parties cédantes ne renonceraient probablement à leurs concessions, valables pour de nombreuses années encore, que si elles recevaient une compensation sérieuse à l'abandon de leurs droits, et que, de la sorte, le futur service des transports accuserait un rendement net bien atténué, par suite de ces charges indirectes, c'est-à-dire que la Ville pourrait même ne recueillir comme bénéfice de location qu'une somme très inférieure aux taxes présentes sur les transports.

Nul doute, en effet, que les actionnaires des valeurs de tramways ne veuillent consentir qu'à des arrangements leur donnant des avantages plutôt supérieurs à ceux qu'ils obtiennent maintenant, et ce serait mal connaître la nature humaine que

d'espérer les voir renoncer à leurs revenus pour le seul plaisir de favoriser les conceptions de M. le Maire.

Donc, le capital nécessaire au rachat sera forcément supérieur à la valeur réelle totale des divers titres de tramways, en y comprenant les charges de toutes natures, obligations, hypothèques, prêts, etc., auxquelles la Ville de Lyon aura à faire face au lieu et place des Sociétés cédantes.

Et, par suite, le nouveau service qui sera confié à une Société fermière ne pourra donner qu'un rapport net inférieur à celui des Compagnies actuelles, si de gros remaniements ne sont pas opérés dans les procédés d'exploitation, et si des économies, jointes à des modifications de tarifs, ne sont pas faites, au préalable, de différentes façons, sur tous les réseaux.

Le problème, ainsi posé, n'est évidemment pas insoluble, et, pour notre part, nous sommes persuadés qu'il serait possible de rendre l'exploitation globale très fructueuse par certains moyens, que la Municipalité a sans doute en vue, mais qui, malheureusement, seront défavorables au public si l'affaire est mal étudiée.

Ainsi, par exemple, il y a la grosse question de la correspondance gratuite, dont le fonctionnement coûte gros à la Compagnie générale O.T.L., et, quoique cet avantage ne soit pas profitable à la totalité de nos compatriotes, par suite de l'abus du plus grand nombre, car la correspondance a le grave inconvénient d'encombrer les tramways à certaines heures de la journée, ou les dimanches et fêtes, et de rendre ce moyen de transport impossible à beaucoup de Lyonnais, ce n'est pas un avantage négligeable pour la plupart des habitants de Lyon. Or, la Ville sera sans doute tentée par le bénéfice important qu'elle retirerait de la suppression de cette gratuité, lorsqu'elle deviendra propriétaire des réseaux, et, de la sorte, ce seront les voyageurs forcés d'utiliser deux lignes qui paieront ce supplément de tarif.

D'autre part, il y a des lignes appartenant à des Sociétés différentes qui, sans faire double emploi, desservent les mêmes quartiers. Certaines d'entre elles pourraient être supprimées ou réduites, dans le but de faire des économies d'exploitation, au grand détriment de quelques habitants de l'agglomération suburbaine, si l'Administration municipale désirait à tout prix augmenter ses ressources.

Certes, il y aura des réductions à opérer et des itinéraires à modifier, en cas de rachat des réseaux, si l'on veut abaisser raisonnablement les dépenses, mais ces changements ne devront pas être faits uniquement dans un but de lucre ; il faudra simplement supprimer certains parcours trop desservis, quitte à accentuer la capacité de transport sur d'autres, et unifier autant que possible le matériel en combinant les horaires des différentes directions, ce qui sera facile, puisque toutes les lignes seront sous la même direction.

Nous supposons, en effet, que la Ville rachèterait toutes les Compagnies, sans aucune exception, c'est-à-dire aussi bien les funiculaires et petits parcours que les autres entreprises, sinon le projet de la Municipalité ne serait qu'une conception bâtarde, impuissante à assurer les services principaux de transports dans de bonnes conditions pour le public et la ville, tout en pouvant rendre impossible le fonctionnement normal des lignes secondaires indépendantes, au grand détriment des voyageurs intéressés.

Nous ne pouvons pas indiquer maintenant les détails du projet de M. Augagneur, projet qui n'est sans doute pas complètement arrêté, mais nous avons tout lieu de croire que les considérations d'ensemble que nous venons d'émettre ne sont pas contraires, en principe, au programme de l'Administration municipale, et que cette dernière, tout en saisissant sans doute cette occasion d'appliquer une idée politique, a réellement en

vue d'apporter des changements importants et pratiques au fonctionnement de nos transports publics, sans vouloir abuser de la situation privilégiée qu'elle aura après le rachat.

Nous espérons que la solution future sera telle, c'est-à-dire conforme aux intérêts communs de la Ville et des habitants de l'agglomération lyonnaise, et nous appellerons tout particulièrement l'attention de la Commission d'études sur l'utilité de changer les points de départ de quelques lignes, en ramenant plus au centre les parcours suburbains, qui s'arrêtent aujourd'hui trop loin des points de croisement importants.

Dans quelque temps, nous donnerons des renseignements complets sur cette importante question locale.

VALROSE.

L'ANNEXION DE VILLEURBANNE

Et le Tracé des nouvelles artères.

Le Préfet du Rhône vient de soumettre à l'enquête le fameux projet d'annexion de Villeurbanne et autres banlieues comprises dans le périmètre de l'enceinte militaire.

L'Administration paraît résolue à poursuivre rapidement la solution de cette affaire, et tout porte à croire que le programme de la Municipalité sera exécuté dans un bref délai.

Nous ne reviendrons pas sur les considérations que nous avons déjà émises en commentant le projet du Maire de Lyon, considérations qui sont, il faut bien le reconnaître, généralement en faveur des propositions de M. Augagneur, si l'on excepte certains points de détail, mais nous tenons à ajouter quelques mots sur la question des améliorations urgentes à réaliser aussitôt que l'annexion sera un fait accompli.

Maintes fois déjà, nous nous sommes élevés contre l'insouciance de la commune de Villeurbanne pour tout ce qui concerne le tracé des artères et la fixation des nouveaux alignements. On laisse aux propriétaires le soin d'établir des rues suivant leur bon plaisir, sans aucune règle et sans plan d'ensemble, ce qui conduira forcément, dans l'avenir, à des expropriations et dépenses coûteuses pour rectifier les voies publiques selon les nécessités d'une aussi vaste agglomération, appelée à prendre un développement considérable.

La première tâche de la Municipalité lyonnaise sera donc d'adopter un programme d'installation des grandes artères futures, en s'inspirant pour cela des nécessités inéluctables de l'avenir et en laissant une large part à l'imprévu.

Aujourd'hui, et pour suivre le progrès, il faut des voies larges, apportant partout l'air et la lumière, et permettant l'établissement de lignes de tramways à circulation intensive, ainsi que la construction de réseaux nombreux d'égouts, de canalisations, de transports, etc., dont l'importance s'accroît chaque jour dans les grandes villes comme la nôtre, et l'on ne peut plus se contenter des largeurs minima adoptées jusqu'à ce jour.

D'autre part, il faut relier entre eux les centres les plus importants et réserver, en divers endroits convenablement choisis, de vastes places, jardins ou squares, pour améliorer les conditions de salubrité publique, tout en apportant auxdits quartiers un certain embellissement.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de notre agglomération lyonnaise pour se rendre compte que la banlieue est traitée en dépit du bon sens. Le cours Lafayette est d'une insuffisance ridicule, et on laisse les nouvelles constructions, qui s'élèvent comme par enchantement au delà de la place de la Cité, à un alignement encore inférieur à la partie antérieure de ladite avenue.

En outre, les divers quartiers n'ont pas de communication directe entre eux. Les Charpennes sont pour ainsi dire séparées de Villeurbanne, et la Cité n'est point reliée aux Maisons-Neuves et à Montchat. Tout est tracé à la diable, sans aucun esprit de suite, et la plupart des ruelles qui s'enchevêtrent ont à peine la largeur suffisante au croisement de deux voitures.

Il faudrait tailler en plein drap, au milieu des constructions malsaines qui rivalisent déjà avec les masures sordides des vieux quartiers de la rive droite de la Saône, alors que l'espace aurait permis de les établir dans d'excellentes conditions d'hygiène, si la Municipalité s'était inquiétée en temps utile de ces questions primordiales.

Le programme sera naturellement chargé et il ne pourra évidemment pas être réalisé avant un grand nombre d'années, mais il serait nécessaire de l'amorcer pendant qu'il est encore temps, en empêchant les propriétaires de suivre leurs inspirations plus ou moins ridicules, dont les conséquences sont si graves pour l'essor normal et régulier de notre ville.

Trois des nouvelles avenues à créer devraient avoir la place de la Cité comme point de départ ; l'une s'étalerait dans la direction de Vaulx ou de Jonage, en desservant Cusset et l'est des Charpennes ; une autre devrait rejoindre la place des Maisons-Neuves et les abords de Montchat, et la troisième devrait relier le centre de la Cité à la gare de l'Est de Lyon, c'est-à-dire au débouché des voies d'accès de la Guillotière.

Une autre avenue devrait joindre le milieu du cours Vitton prolongé au centre de Villeurbanne, le plus près possible de la Mairie, si les expropriations ne devaient pas être exagérées (au besoin, la direction serait déviée plus vers l'est, vers Décines) et, en outre, quelques rues transversales devraient être beaucoup élargies, ainsi que l'importante voie de la rue Neuve-des-Charpennes.

Un grand boulevard circulaire devrait être créé intérieurement contre la ceinture militaire, et des avenues d'accès devraient joindre Villeurbanne et les Maisons-Neuves avec Montchat et Monplaisir, jusqu'à l'avenue des Ponts prolongée et au delà, vers les quartiers sud-est de la ligne de Lyon à Genève.

Nous montrerons ces différents tracés par un plan approximatif, sans avoir cependant la prétention de pouvoir établir les alignements les plus judicieux, un examen approfondi des services compétents pouvant seul déterminer le programme définitif, et nous espérons que l'Administration ne tardera pas à faire commencer cette étude indispensable.

SINÉD.

LE SALON DE BELLECOUR

— FIN —

La salle XI est la salle de la soierie ; dans les quatre angles, sous vitrines, sont exposés les luxueux produits de la soierie lyonnaise. Ce sont des *soieries pour ameublements*, de MM. LAMY ET GAUTIER (887), de M. MARTIN (906), de MM. BOUVARD ET BUREL (769), et de MM. CHATEL ET TASSINARI (788), plus riches les unes que les autres, surchargées de dessins merveilleux. Les *tentures* de MM. CORNILLE complètent cette exposition. Les deux panneaux : les *Glycines sur fond aurore* (796) et les *Lilas sur fond ciel* (797) sont tout simplement superbes. La portière représentant des *Angéliques sur fond crème* (798), encadrée par de la veloutine mordorée et rouge (799), fait très bel effet. Cette soierie moderne évoque dans notre esprit celle qui orne les salons et boudoirs du château de Versailles depuis plusieurs siècles. Toujours de qualité supérieure, après avoir figuré dignement dans les différents styles qui se sont succédé, elle s'apprête avec la meilleure grâce à participer au prochain triomphe de l'art nouveau. Le *modern-style*,

comme on l'appelle, a été vivement critiqué. Il est né, il est mort, est-on allé jusqu'à dire. Et pourtant, il s'affiche encore ; on est bien obligé de constater son existence. Les erreurs du début, il est vrai, ont été corrigées, les excentricités atténuées. M. GRUBER expose une vitrine (870) et un paravent avec ombelles et clématites (871). Ici, rien de choquant ; bien au contraire, la marqueterie du paravent, très soignée, attire le regard par son ensemble riche et sérieux. C'est l'élégance de la ligne que recherche M. SERRURIER dans sa chaise (951) et sa sellette (952). Pourtant, quelques lanières de cuivre bosselé, encadrant des plaques d'émail vert, ornent de leurs courbes serpentine les serrures et ferrures du bureau de dame (950), et se détachent harmonieusement du ton rouge orange du padouck.

Dans la salle XII, qui fait suite, M. MAJORELLE, couturier du succès, disent ses admirateurs, expose l'ameublement d'un petit salon très artistique, où la flore reparait comme ornementation. La petite table est ornée par une plante des bois, « le sceau de Salomon », et sur le panneau de la vitrine, pur chef-d'œuvre de marqueterie, un bord d'étang, avec sa végétation particulière, est très bien représenté, à l'aide de différents bois s'enchevêtrant ; une grenouille un peu trop noirâtre repose sur une pierre, tandis qu'une autre se jette à l'eau. Le canapé, le fauteuil et la chaise (898) me paraissent commodes, solides et élégants. Enfin, un lustre (900) en métal représente un bouquet de marguerites, où le jaune du milieu est remplacé par un verre opalisé, à travers lequel filtrera, adoucie, la lumière des lampes électriques. Ainsi, partout des fleurs ; c'est la caractéristique de ce nouveau style. Nous retrouvons, sur l'étoffe de l'ameublement et les tentures, des bouquets d'ombellifères. De même, les rideaux de M. COUDYSER, rideaux platane (801), clématite (802), pavot (803), sont ornés de feuilles et de fleurs. C'est de toute beauté. Les teintes se fondent et s'harmonisent. Dans cette salle, la Commission du Vieux Lyon expose de nombreuses photographies qu'on prend plaisir à feuilleter. Néanmoins, l'album des impostes est loin d'être aussi intéressant que la planche de celles dessinées et lavées avec tant de soin et de goût artistique par M. LABRANCHE (886), et qu'on pouvait voir dans le vestibule. C'est un choix varié de relevés archéologiques, comme dit le livret. Si les impostes des rues Lainerie, Treize-Cantons, ont disparu sous la pioche des démolisseurs, celles des rues Gentil, Saint-Dominique, Sainte-Marie-des-Terreaux existent encore. Nous savons gré à l'artiste d'avoir attiré notre attention sur ces œuvres des générations précédentes et des les avoir représentées d'une façon si heureuse qu'après les avoir visitées, où elles sont en place, on soit encore sous le charme de leur interprétation. M. MÉHU, dans la salle IX, a exposé une étude très documentée et très remarquable du cheval dans les bas-reliefs assyriens (909). Ceux qui sont au courant des fouilles entreprises depuis 1874 par M. Delaporte, pour mettre à jour l'art khmer, dont les restitutions ont émerveillé les visiteurs du palais du Cambodge, à l'Exposition universelle de 1900, et de celles qui, depuis 1842, pratiquées par M. Botta, consul de France à Mossoul, son successeur, M. Place, et un Anglais, M. Layard, ont enrichi le Louvre et le Musée de Londres, ceux-là goûteront le prix du travail du savant architecte et l'apprécieront à sa juste valeur. Nous avons lu dans des ouvrages spéciaux que le bas-relief avait été le seul genre de sculpture pratiqué par les Assyriens à l'époque de la splendeur de la civilisation de Babylone et de Ninive, et que cette sculpture réaliste représentait des animaux dont les artistes connaissaient parfaitement la musculature, en particulier le cheval. Les chevaux assyriens étaient renommés et, même sous la domination persane, les haras royaux étaient en Assyrie. Ce magistral travail, tout en confirmant nos lectures, appelle notre attention sur les détails curieux du harnachement et le

conducteur des chars. Nous lui sommes redevables du vif plaisir d'assister à la résurrection d'une partie des décorations des capitales asiatiques mortes et réduites en poussière depuis tant de siècles, et qui brillèrent d'un grand éclat, alors que nos contrées étaient encore plongées dans les ténèbres. M. Méhu est allé à la source du beau, puisque les arts de l'Orient furent les initiateurs de l'art grec.

Dans la salle réservée à la sculpture, on désirerait voir quelque chose d'original, qui consacrait des efforts, des sujets qui pussent orner nos habitations, les escaliers, des vestibules des villas. Quant aux médaillons de M. et M^{me} X., ils n'ont de la valeur que pour ceux qui les ont commandés. Dans le salon bourgeois, les jours de réception, ils seront l'objet de la conversation et l'alimenteront ; mais que viennent-ils faire dans une exposition d'art ? Je ne parlerai donc pas des médaillons en plâtre, en marbre, en bronze, qui, en grand nombre, garnissent les murs de cette salle. Je leur préfère de beaucoup le Repos (876) et la Réverie (877), sujets en plâtre sur marbre et sur bois, de M^{lle} HÉMENT, qu'on a pu voir dans la salle X des arts décoratifs. Des bronzes comme la Danse (690), de M. MARIOTTON, des marbres comme Fidélité (691), de M^{me} MATHIEU, s'ils étaient mieux compris et moins énigmatiques, voilà des sculptures qui plaisent et invitent l'œil à les contempler. De même, l'Espiègle (700), splendide buste en marbre de M. PERRON, et la Femme au miroir (682), de M^{me} FAURE, étude de statue en plâtre. Et pourtant, une critique malveillante pourrait appeler la première la femme aux quatre bosses et la seconde la femme aux grandes jambes. Les bustes de Lygie (706) et Ferronnière (707), bronzes de M. SAVINE, fort bien ciselés, ont la supériorité incontestable de parler à l'esprit et de charmer les yeux. Lygie nous rappelle la ferveur des premiers chrétiens sous le terrible règne de Néron, la belle Ferronnière fait revivre le temps chevaleresque et galant de François I^{er}. Ceux qui aiment le cheval ont trouvé un grand plaisir à admirer les bronzes de M. DE MONARD, l'Etalon (673), Prise de longe (674). Du reste, l'Etalon et Lygie sont acquis ; nous l'avons déjà dit, les belles œuvres s'enlèvent rapidement. Si cela fait honneur à l'artiste et lui est une douce récompense de son travail, cela nous oblige à réfuter les assertions de certains esprits chagrins, qui prétendent que Lyon n'est pas une ville éprise des arts et n'achète pas les œuvres des artistes. N'avons-nous pas la preuve du contraire ? Le Délassement (665), marbre de M. CALDERARI, n'a pas été acheté. Aussi, méritait-il de l'être ? Cette femme, mal assise à son piano, nous produit une sensation de froid que le marbre accentue. C'est à se demander pourquoi on est allé chercher un tel sujet, tandis que dans l'observation de la vie réelle, il y a une mine presque inexploitée encore pour la petite sculpture. Les types de la rue, les physionomies qui évoquent autour d'elles leur atmosphère de faubourg, voilà ce qui devrait tenter les sculpteurs aussi bien que les peintres. M. TARRITT a obtenu un succès auprès du public avec son Miséreux (708) et sa Chanteuse de la rue (709). Nous ne saurions assez le féliciter d'avoir taillé dans le bois, de ton plus chaud, apte à recevoir quelques colorations, ces deux types sincèrement rendus. Il est à souhaiter que des imitateurs se lancent dans cette voie, que les Flamands et Hollandais ont brillamment ouverte. De M. FIX-MASSEAU, le Buste de Beethoven (683) nous fait dire que le grès est une matière noble entre les mains d'un véritable artiste. Le Buste de Perrache (689), de M. LARRIVÉ, qui appartient à la Ville de Lyon, est un marbre magnifique. Egalement et très remarquables ceux de M. Renard (688), par M. GIRARDET, et du peintre Casile (681), par M. DUBIEF, probablement commandés par les familles. Dans le marbre de M. Girardet, qui a obtenu la première médaille, toutes les parties sont jalousement soignées, la barbe est finement ciselée, les plis du front et les rides donnent de la transparence

au marbre. La barbe n'est qu'ébauchée dans le buste du peintre Casile. Seraït-ce pour que l'attention se portât de préférence sur les traits du visage ? Cela a-t-il été voulu ? Pourquoi est-ce voulu ? Dans un groupe, j'admettrais volontiers que l'une des statues soit traitée avec plus de vigueur que les autres pour la faire ressortir, de même que, dans une peinture, les personnages du premier plan sont plus étudiés que ceux des autres. Cette théorie peut-elle être admise dans le cas présent ? Je ne le pense pas. Celui qui me dirait que les yeux, le miroir de l'âme, doivent être plus soignés que la bouche, qui, parfois, me ferait rire et n'arriverait pas à me convaincre, eût-il au secours de ses idées une éloquence captivante. Aussi, j'estime que M. Girardet s'est révélé un maître de la sculpture lyonnaise, un maître très habile, en possession d'un talent en pleine maturité.

A. TUOTIOP.

Un Exemple de solidarité patronale

Le 10 mai courant, s'ouvrira au Mans, dans une des salles de l'Hôtel de ville, un important Congrès régional organisé par la *Fédération des Syndicats patronaux du Bâtiment du Nord-Ouest de la France*. Bien que nous ne puissions nous occuper en détail de ces intéressantes réunions, il y a néanmoins quelque enseignement à tirer de ce qui se fait dans chaque région : aussi nos lecteurs nous sauront-ils gré d'exposer succinctement la marche de cette Fédération et le programme qu'elle s'est assigné.

Fondée à Angers (Maine-et-Loire), le 28 septembre 1902, la Fédération des Syndicats patronaux du Bâtiment du Nord-Ouest englobe, à l'heure actuelle, vingt-deux départements. Après approbation des statuts, à cette date, seize Syndicats des plus importants de la région ont donné leur adhésion ; aujourd'hui, vingt-sept Syndicats sont affiliés à la Fédération, preuve manifeste de la nécessité du groupement entre gens ayant les mêmes intérêts à débattre.

Un des articles des statuts de la Chambre syndicale du Mans stipule que : « En cas de décès d'un membre de la Chambre, sur la demande de la veuve ou des orphelins, le Bureau désigne un ou plusieurs membres pour l'achèvement des travaux commencés, ou faire tout ce qui est nécessaire dans l'intérêt de la famille du disparu. De même en cas d'accident ou de maladie, jusqu'au jour du retour à la santé du membre arrêté ».

Déjà, des Sociétés vigneronnes s'étaient constituées pour cet objet spécial d'assistance mutuelle, en cas de décès, maladie ou accidents. Chez les petits agriculteurs également, de semblables Associations ont été signalées aux Congrès de la Société d'économie sociale.

L'initiative qu'a prise, dans le même ordre d'idées, la Chambre syndicale du Mans fera pénétrer dans les villes cet esprit de solidarité qui, au point de vue social, lui fait le plus grand honneur. C'est un bel exemple à imiter.

LES CONCOURS PUBLICS OU RESTREINTS

Nos lecteurs se sont toujours vivement intéressés à la question des concours, qui constituent, pour la profession d'architecte, un excellent moyen de travail et d'émulation, et assurent aux lauréats, en même temps que la consécration du talent, un travail de longue haleine, assuré et rémunérateur. Mais, si le principe en est excellent, l'application n'en est pas toujours à l'abri de toutes critiques.

Un excellent rapport vient d'être présenté à ce sujet, par un architecte des plus autorisés, M. E. Bissuel, président de l'Association provinciale des Architectes français, à la Commission mixte des concours publics, le 17 mars dernier, en vue de la réunion qui s'est tenue le 20 mars, à Paris. En voici le texte :

PRINCIPE FONDAMENTAL. — Tout concours public constitue un contrat entre les promoteurs et les concurrents.

Celui qui met au concours un édifice quelconque fait son programme et pose ses conditions. Il est, par ce fait, engagé à tenir ses offres et ses promesses.

Celui qui fait le concours le fait de son plein gré ; il accepte donc le programme et les conditions dont il a pris connaissance.

OBSERVATIONS. — Nous attirons l'attention sur le point suivant :

Dans la pratique, le promoteur paraît presque toujours ignorer qu'il a pris, lui aussi, un engagement. Il considère l'artiste comme un marchand, à qui il va demander de lui faire voir ceci, cela, son prix de vente, et part en lui disant : eh bien, décidément, cela ne me va pas, et tout est dit !

Il importe donc de faire savoir aux promoteurs de l'avenir qu'ils sont liés envers les concurrents et que ces derniers ne sont pas les seuls à l'être.

Que, dans l'intérêt de tous et de la chose publique, il faut que le programme soit clair et les conditions du concours précises. L'émulation des concurrents sera stimulée quand ils sauront que la première prime aura la construction, et que l'édifice sera mis en œuvre dans un délai déterminé ; l'émulation sera éteinte si le délai est indéterminé et si on leur propose d'acheter leurs idées, avec la faculté de s'en servir.

Il est incontestable que l'on trouvera toujours des concurrents, parce qu'il y aura toujours des artistes, architectes, sculpteurs, décorateurs, qui ont besoin de gagner leur vie, et qui espèrent y arriver en se faisant connaître, par la voie du concours. Mais il est non moins incontestable que les contrats sont souvent léonins et que les concurrents sont fréquemment sacrifiés.

Il est donc du devoir, pour toutes les Sociétés d'architectes, d'unir leurs efforts et de se mettre d'accord sur les moyens à employer pour tâcher d'améliorer cette situation.

Les résultats obtenus ces dernières années prouvent que la manne est bonne. L'Association provinciale se doit à elle-même d'apporter sa part de travail à l'œuvre commune.

Malheureusement, il ne lui a pas été possible de réunir une Commission en temps utile, et son Président seul doit se faire son porte-parole à la réunion du 20 mars, et présenter cet exposé, auquel il manque l'autorité d'une œuvre collective.

CONCOURS A UN OU DEUX DEGRÉS. — Le concours à deux degrés doit être préféré, tant au point de vue de l'art qu'au point de vue financier.

La première épreuve consiste en un avant-projet ; elle demande un effort et un travail moins considérables, les concurrents seront plus nombreux.

La seconde épreuve permet aux admissibles d'étudier et d'améliorer leur projet, de songer plus sérieusement au coût de l'édifice.

Des primes, qui ne pourraient pas être cumulées avec celles de la deuxième épreuve, devraient être accordées aux lauréats du premier degré (pour récompenser leur effort et les encourager).

PROGRAMME. — Les promoteurs d'un concours savent ce dont ils ont besoin et connaissent la nécessité des services, ils dressent les grandes lignes du programme. Mais ensuite, ils devraient demander à la Société d'architecture du pays la nomination de deux délégués, qui auraient pour mission la mise

au point, l'indication des plans à faire, des matériaux, de la série de prix, et la fixation du délai de livraison des projets.

Pour la *première épreuve* (avant-projet), les plans seraient à une petite échelle, avec une feuille de détail à 2 centimètres, un devis descriptif, pas de devis détaillé, mais une estimation en bloc, au mètre carré (ce sont souvent les plus exacts).

Pour la *deuxième épreuve* : les admissibles ne pourraient pas changer le parti de leur projet, sous peine d'exclusion : plans à une échelle plus grande, feuille de détail à 5 centimètres, un second devis descriptif, inutile, mais ils devraient donner un devis quantitatif et estimatif.

Le nombre et la valeur des récompenses devraient être indiqués, en laissant au jury toute latitude pour faire la répartition, suivant la valeur des œuvres, les primes payées trente jours après le jugement.

La première prime devrait toujours avoir la construction, mais si le lauréat est reconnu inexpérimenté, il devra s'adjoindre un constructeur, qu'il fera agréer par les promoteurs.

Pour les concours restreints entre architectes désignés, la construction revient de droit au n° 1. — Un délai maximum de deux ans, pour la mise en œuvre de l'édifice, devrait être fixé pour toutes sortes de concours.

Si le promoteur veut se réserver la construction, il devra l'indiquer nettement, mais il aura certainement un concours médiocre.

ANONYMAT. EXPOSITION. — Le système de l'anonymat doit y être conservé ; mais, pour qu'il soit efficace, l'exposition publique ne doit avoir lieu qu'après le jugement ; s'il en était autrement, l'anonymat ne serait qu'une fiction.

JURY. — La composition des jurys est généralement défectueuse ; les architectes y sont presque toujours en minorité ; il faut que ce soit le contraire ; leur nombre devrait être de la moitié plus un.

Les deux tiers des architectes devraient être nommés par les concurrents, l'autre tiers, et la moitié moins un des autres membres du jury étant réservés aux promoteurs.

La nomination des jurés devrait être faite par les promoteurs dans les trois jours qui suivront la livraison du concours, et par les concurrents, sous pli cacheté, envoyé en même temps que leurs concours.

Le dépouillement devra être fait le quatrième jour, chez le promoteur du concours : préfet, maire, etc., etc., ou Président du Tribunal, et le jugement, le cinquième jour.

Le secrétaire du jury devra faire un procès-verbal résumant les délibérations et avis, qui sera signé du Président et publié dans les journaux spéciaux. — La rémunération des jurés serait celle des experts des Tribunaux.

*Le Président de l'Association Provinciale
des Architectes français,*

E. BISSUEL.

L'AUTOMOBILE ET LES SERVICES PUBLICS

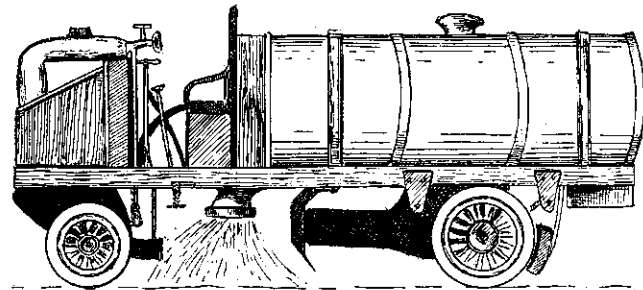
Il y a quelque temps¹, nous signalions un système rationnel de balayage, au moyen d'un fourgon, en usage à New-York. Voici qu'aujourd'hui nous trouvons, dans un de nos grands quotidiens de Paris, l'intéressante information suivante :

Il n'est pas de Parisien qui n'ait maudit la façon dont est pratiqué l'arrosage des voies de la capitale. Certes, il est nécessaire d'abattre la poussière, à Paris plus que partout ailleurs, car, au moyen de l'appareil du D^r Aitken, il a été démon-

tré que l'air que nous respirons contient, par centimètre cube, 210.000 parcelles de poussière, alors que l'air de Londres, pour un même volume, n'en contient que 150.000, et qu'en Ecosse, il n'y en a guère que 200.

Mais faut-il, pour supprimer la poussière, transformer en marécages les rues et les boulevards ? Il y a longtemps que tout le monde réclame contre les « lanciers du préfet » et les tonneaux trainés par des chevaux de réforme, qui déversent sur la chaussée des quantités de cette eau qui nous est si parcimonieusement répartie dans les maisons. Et il y a longtemps aussi que l'on cherche la solution de ce problème, en apparence facile : « Arroser sans faire de boue. »

Or, voici qu'après de longues études, les ingénieurs de la Ville croient pouvoir nous promettre un arrosage idéal, et cela grâce à... l'automobile. Il paraîtrait, en effet, que, pour abattre la poussière, sans la transformer en boue, il s'agit de l'humecter rapidement.



TONNEAU D'ARROSAGE AUTOMOBILE

Or, le tonneau d'arrosage actuel passe à l'allure d'un cheval au pas — à 4 kilomètres à l'heure — d'où ces flaques où nous pataugeons l'été, par les plus grandes chaleurs. La troisième Commission du Conseil municipal a donc été saisie d'un projet d'arrosage automobile, au moyen d'un véhicule à vapeur, du système de Dion-Bouton, qui transporte à la fois 5 tonnes d'eau. Une herse, placée entre les deux trains de roues, pulvérise l'eau, de façon à couvrir une superficie de 7 mètres de largeur, à la vitesse de 12 kilomètres à l'heure. On compte que le tonneau d'arrosage automobile fera donc, dans un même laps de temps, autant de besogne que douze tonneaux ordinaires, et ce sans avoir besoin de se ravitailler d'eau aussi souvent que ceux-ci sont obligés de le faire. Enfin, grâce à la vitesse avec laquelle l'eau pulvérisée viendra humecter la chaussée, la poussière adhérerait au sol, sans former de boue. Tout récemment, sur le rapport de M. Le Menuet, au nom de la troisième Commission, le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires à l'achat de ce premier tonneau d'arrosage automobile, qui sera destiné à l'avenue des Champs-Élysées et à celle du Bois-de-Boulogne.

Et voilà la locomotion nouvelle qui entre dans les services publics. Il est probable, d'ailleurs, qu'elle y aura bientôt une grande place. On étudie, en effet, à l'Assistance publique, l'application de la traction mécanique aux ambulances, et, d'autre part, le Préfet vient d'ouvrir un concours pour déterminer le modèle de nouvelles voitures d'enlèvement d'ordures ménagères, où la traction mécanique est également prévue. Nous aurons donc à Paris, bientôt, espérons-le, non seulement des tonneaux d'arrosage, mais encore des tombereaux d'ordures automobiles. Et l'hygiène de la capitale y gagnera sûrement.

MONTVILLE.

✂ Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

¹ Voir la *Construction lyonnaise* du 16 février 1903.

UN Puits DE MILLE MÈTRES

Si on apprenait qu'on vient de mettre en exploitation, aux Etats-Unis, dans une mine de houille, un puits de 1000 mètres de profondeur, M. Francis Laur a bien raison d'écrire, dans l'*Echo des Mines*, que la presse française s'extasierait sur la grandeur des conceptions américaines.

Supposez la même chose se passant en France, on n'en parlera pas.

Cela est, cependant, un fait certain ; il s'est produit aux houillères de Ronchamp :

Le puits a été commencé en 1896. Le fonçage s'est poursuivi pendant cinq ans. Il a été arrêté vers la fin de 1900, à une profondeur de 1010 mètres, ce qui représente une moyenne d'avancement de 200 mètres par an. La température, de 10°,5 à la surface, est, à 1010 mètres, de 47°,4 contre les parois. Il a coûté 677.710 francs à creuser, sans compter l'équipement, les machines, etc.

Enfin, il est situé à Ronchamp (Haute-Saône), et est actuellement en pleine exploitation, il extrait de la houille, c'est le puits de Buyer, un nom bien français. Il a été creusé par un Français, M. Léon Poussigue, directeur de la Société, bien française aussi.

Le *Bulletin de la Société de l'Industrie minière de Saint-Etienne*, un bulletin bien français encore, publie actuellement les détails les plus précis sur ce grand œuvre, qui fait le plus grand honneur au pays.

L'ère de l'exploitation des mines à 1000 mètres de profondeur est ouverte chez nous. On sait que l'épaisseur de certains de nos bassins houillers, comme celui de la Loire, atteint 1700 mètres. Or, la profondeur moyenne des puits en France est entre 4 et 500 mètres.

Le puits de Ronchamp nous ouvre donc un horizon noir au moins égal à celui que nous connaissons. Le fait valait bien la peine d'être signalé. Il est beaucoup plus intéressant que cet autre, signalé par la même revue :

Le Gouvernement trouvait que la redevance proportionnelle basée sur la production houillère ne présentait pas de suffisantes garanties d'exactitude. Il a résolu de ne pas se fier uniquement aux déclarations des Compagnies minières et d'installer un contrôle spécial de la production, au moyen des expéditions par fer, par eau, et par charette, au besoin. Bref, un contrôle des plus étroits va être exercé.

Le fonctionnaire qui va être chargé de ce service aura pour mission de contrôler le mouvement des charbons dans les Compagnies de chemins de fer. On les accuse d'importer beaucoup plus de charbons étrangers qu'elles ne le disent.

Cela fera toujours un gros fonctionnaire, sans compter les collaborateurs dont il aura besoin. On sait qu'en France nous souffrons cruellement de la pénurie de fonctionnaires.

L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE A MADAGASCAR SON AVENIR

L'hôtel du Gouvernement général à Tananarive et ses dépendances vont être éclairés à l'électricité. L'usine qui doit fournir l'électricité est en construction dans la cour des cuisines du Gouvernement. Le moteur qui doit actionner les machines fonctionne au pétrole lourd ordinaire utilisé dans les lampes d'éclairage.

La dynamo est une dynamo à courant continu, excitée en dérivation, pouvant débiter 70 à 75 ampères sous 120 volts. Elle est à quatre pôles ; ses balais sont en charbon et chacun d'eux est formé de trois charbons indépendants, de façon à assurer un contact

permanent avec le collecteur. Les lampes employées sont à incandescence, de la force de 5, 10 et 16 bougies. Le grand salon du gouverneur général sera éclairé par des lampes de 5 bougies fixées au centre des rosaces des 185 caissons qui forment le plafond de cette vaste pièce.

Ces travaux ont nécessité l'envoi de France d'un très gros matériel représentant environ 30 tonnes dont la commande spéciale a été faite à Paris, il y a environ un an, et dont les derniers envois sont parvenus à Tananarive, le 15 décembre dernier.

A cette occasion, le *Bulletin de Renseignements coloniaux* (Paris) croit qu'il est bon d'appeler l'attention des spécialistes des applications de l'électricité sur les grandes facilités que la nature a prodiguées à Madagascar pour la production économique de l'électricité par la force hydraulique. Le plateau central et les régions intermédiaires tiennent en réserve des trésors considérables en houille blanche. Sur toutes les nouvelles routes et le long du tracé du chemin de fer on rencontre un grand nombre de chutes d'eau d'une puissance manifestement supérieure à 200 chevaux qu'il faut ranger dans la catégorie des grandes forces hydrauliques. Il n'est pas douteux, par exemple, qu'une rivière comme la Mandraka, tombant par une suite de chutes de près de 600 mètres en un développement d'une dizaine de kilomètres pourrait, malgré son débit relativement faible, se prêter à des installations électriques qui, situées à proximité de la route de l'Est contribueraient certainement au développement industriel de ces vastes régions.

Beaucoup d'autres chutes très importantes se trouvent situées dans des conditions exceptionnelles pour un aménagement facile et peu coûteux.

Si l'on veut bien considérer combien sont réguliers et rapides depuis quelques années les progrès de la colonisation européenne à Madagascar, on sera forcé d'admettre que ces énormes ressources naturelles ne sauraient beaucoup tarder à trouver leur utilisation industrielle.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société lyonnaise des Beaux-Arts. — *Tombola annuelle* (tirage du 16 avril). — La série 759 gagne un vase de Sèvres ; la série 502 un lot de 1000 francs.

Les séries 1125-371-1301/2 et 946 gagnent un lot de 500 francs.

Les séries 666-668-168 gagnent un lot de 400 francs.

Les séries 378-451-524-468-788-348 gagnent un lot de 300 fr.

Les séries 852-489 860-177-797-874-683-657 gagnent un lot de 200 francs.

Les séries 310-589-1148-354-1050 et 1116 gagnent un lot de 150 francs.

Les séries 224-241-452 897-343 gagnent un lot de 100 francs.

Les séries 1318/7-1087-503-1013-1309/6-642-1060-1308/10 gagnent une estampe.

Les séries 962-305 gagnent un grès masque de Wagner.

La statue de Berlioz à Grenoble. — Le Conseil municipal de Grenoble vient de décider que la statue projetée à la mémoire d'Hector Berlioz serait érigée place Victor-Hugo, en face de la rue Paul-Bert.

L'exécution du piédestal et l'aménagement des abords seront mis au concours. Quant à la statue, elle sera la reproduction de celle du sculpteur grenoblois Urbain Bastet, actuellement au musée de Grenoble.

Le Pont-de-Beauvoisin (Isère). — Le Conseil municipal a voté les crédits pour la construction d'une caserne de gendarmerie ; le montant des travaux est de 56.975 francs.

Assainissement du quartier des Paros à la Mure (Isère). — Le Conseil municipal a décidé de poursuivre les formalités en vue de la déclaration d'utilité publique de ce projet.

Le nouveau projet d'agrandissement de l'école supérieure de Tarare (Rhône) vient d'être adopté par le Conseil municipal.

Il comporte une dépense de 80.000 francs.

A Chazelles-sur-Lyon (Loire), les travaux suivants ont été décidés par le Conseil municipal, et les crédits votés pour leur exécution : agrandissement du cimetière ; prolongement de l'avenue ; repavage des rues Papillon et Martourel ; construction d'une école de filles.

Construction de la salle des séances du Conseil général à Mâcon. — En exécution des décisions du Conseil général, l'architecte du département a préparé le projet de construction d'une nouvelle salle des séances de l'Assemblée départementale et des services annexes.

Montant de la dépense prévue : 108.150 francs.

Une Exposition nationale des inventions nouvelles, organisée par les soins de la *Société nationale pour la protection et la propagation des inventions françaises*, dont le siège social est à Paris, 41, rue de Richelieu, aura lieu de septembre à novembre 1903.

Les inventions d'origine française y seront admises sous forme de modèles — en grandeur réelle ou de dimensions réduites, — de descriptions, plans, dessins, brochures explicatives, etc.

Le règlement de l'exposition et les formules de demandes d'admission sont à la disposition des intéressés au siège social, 41, rue de Richelieu, Paris (1^{er} arrond.).

Demande de matériaux de construction et de produits de l'industrie électrotechnique à Bombay. — Nous lisons dans le *Handels-Museum*, de Vienne, qu'on édifie actuellement à Bombay un grand nombre de bâtiments publics et privés, ce qui pourrait donner lieu à un courant d'affaires d'exportation vers ce centre commercial de l'Inde britannique.

On constate entre autres une forte demande d'acier, et les maisons, qui comptent généralement quatre étages, nécessiteront des ascenseurs. En outre, les établissements électrotechniques, pourraient solliciter l'entreprise des installations électriques dans ces nouvelles constructions. Le cas se présente fréquemment qu'un seul entrepreneur soit chargé de bâtir plusieurs maisons contigües et, dans ces conditions, on pourrait établir des stations centrales d'électricité desservant des groupes entiers d'immeubles. Bien qu'un certain nombre d'hôtels et de clubs possèdent déjà l'éclairage électrique, il y a encore beaucoup de locaux de l'espèce qui n'en sont pas pourvus. Le coût des nouvelles constructions se trouverait nécessairement augmenté, si l'on adoptait les ascenseurs et l'éclairage électrique. Mais ces dépenses supplémentaires seraient compensées par les grandes facilités qui résulteraient de ces installations, tant pour les propriétaires que pour les locataires.

Débouché pour les briques réfractaires à la Nouvelle-Orléans. — Le Consul d'Angleterre à la Nouvelle-Orléans fait connaître qu'il existe actuellement dans cette ville et dans les centres environnants une assez grande demande de briques réfractaires. Ces matériaux devraient être placés sur le marché de la Nouvelle-Orléans au prix de 20 dollars les mille.

Les dimensions devraient être de 9 sur 4 1/2 sur 2 1/2 pouces.

Le droit d'entrée perçu sur les briques est de 1 dollar 25 cents la tonne.

Actuellement, cet article vient principalement de Saint-Louis, mais autrefois on en importait de grandes quantités de Liverpool.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 31 mars au 30 avril.

Avenue Félix-Faure, 160 et 162. — Immeubles. — Propriétaire, M. Marmonnier. — Architecte, M. Léon Cuny, rue Paul Bert, 351.

Quai Perrache. — Maison. — Propriétaire, M. Hugon. — Architectes, MM. Dupin frères.

Rue de l'Université, 89. — Immeuble. — Propriétaire, Société en participation. — Architectes, MM. Fanton et Duranton, rue Tronchet, 35.

Rue de l'Université, 91. — Immeuble. — Propriétaire, les fils de M. J. Tauty. — Architectes, MM. Fanton et Duranton, rue Tronchet, 35.

Rue de Penthièvre, 13. — Exhaussement d'un immeuble. — Propriétaire, M. Philippe Perriolat. — Architecte, M. Girard, rue de l'Ancienne-Préfecture, 6.

Rue Sainte-Geneviève, 8. — Maison. — Propriétaire, M. Bernard. — Architecte, M. Lebrut.

Chemin de Baraban, 164. — Construction d'une annexe. — Propriétaire, M^{me} veuve Vernay. — Architecte, M. Moulin.

Impasse de Pré-Gaudry. — Exhaussement d'un immeuble. — Propriétaire, M. Auguste Bonniot.

Rue Neuve-de-Monplaisir, 14. — Annexe. — Propriétaire, M. Falda.

Rue Bât-d'Argent, 12, et rue Mulet, 11. — Immeuble. — Propriétaire, Société Lyonnaise de dépôts et comptes courants.

Quai Saint-Vincent, 50. — Immeuble. — Propriétaire, M. Perret. — Entrepreneur, M. Dumont neveu.

Avenue des Ponts, 146. — Bâtiments industriels. — Propriétaire, M. Hugues Vachez.

Rue Paul-Bert, 290. — Maison. — Propriétaire, M. Chevalier.

Chemin des Pins, 129. — Maison. — Propriétaire, M. Delorme. — Entrepreneurs, MM. Masson et Tardieu.

Cours Richard-Vitton, 39 et 41. — Maison. — Propriétaire, M. Danthon.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 30 avril. — *Mairie d'Irigny.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et pierre de taille. Montant des travaux, 13.963 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Lagnier, à Vienne, 2 p. 100. — Alexandre Bourdeau, à Lyon, 3,60 p. 100. — Duvernay, à Vernaison, 5,25 p. 100. — Bourdeau, à Millery, 6 p. 100. — Bonnichon, à Pierre-Bénite, 7 p. 100. — Monneron frères, à Vernaison, 9 p. 100. — Dauphin, à Mornant, 11 p. 100. — Favre, à Irigny, 14,10 p. 100. — Truffy, à Irigny, 16,85 p. 100. — Adjud., M. Terrasse, à Valence, 19 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 4.915 fr. 93. Soumissionnaires : MM. Mailen, à Rive-de-Gier, 4 p. 100. — Brunet, à Irigny, 8,50 p. 100. — Secret, à Lyon, 10,25 p. 100. — Barnay, à Ecully, 10,75 p. 100. — Adjud., M. Goguet, à St-Fons, 18,30 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, fumisterie et vitrerie. Montant des travaux, 1.934 fr. 47. Soumissionnaires : MM. Basso, à Ecully, 10 p. 100. — Micheletti, à Lyon, 17,52 p. 100. — Adjud., MM. Pérol père et fils, à Irigny, 28 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 2.041 fr. 22. Soumissionnaires : MM. Tessieux, à Serrières, 17 p. 100. — Thau, à Vernaison, 17,25 p. 100. — Dauphin, à Lyon, 19,50 p. 100. — Coudan, à Lyon, 22,26 p. 100. — Poirieux, à Saint-Genis-Laval, 25 p. 100. — Queyras, à Lyon, 25,51 p. 100. — Godard et Colomb, à Lyon, 25,60 p. 100. — Lerte, à Sainte-Foy-lez-Lyon, 30,50 p. 100. — Pichot, à Irigny, 31,25 p. 100. — Adjud., M. Guaz, à Irigny, 32,50 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant des travaux, 488 fr. 50. Soumissionnaires : M. Couturier, à Vernaison, 10,25 p. 100. — Adjud., M. Lespinasse, à Irigny, 16 p. 100 de rabais.

Rhône. — 26 avril. — *Mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise.* — Canalisation en béton de ciment. Montant des travaux, 6.300 fr. Soumissionnaires : MM. Bonnardel, 2 p. 100. — Rêxe, 3 p. 100 d'augmentation. — Boudet, Rousseau, prix du devis. — Peyratoux, 1 p. 100. — Adjud., M. Joly, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 9 p. 100 de rabais.

Ain. — 11 avril. — *Mairie de Montréal.* — Construction d'un réservoir. Montant des travaux, 31 437 fr. 30. Adjud., M. Jacquet, à Saint-Martin-du-Fresnes, à 14 p. 100 de rabais.

Jura. — 16 avril. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — Conliège. Montant des travaux, 9.660 fr. 75. Soumissionnaire : M. Beyseac, 2 p. 100. — Adjud., M. Jacquot, à Lissenans, 3,76 p. 100 de rabais. Saint-Lamain. Montant des travaux, 1.816 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Zanador, 7 p. 100. — Humbert, 12,40 p. 100. — Varrault, 17 p. 100. — Adjud., M. Barraux, à Conliège, 18,90 p. 100 de rabais.

Loire. — 19 avril. — *Mairie de Lorette.* — Agrandissement du cimetière. Montant des travaux, 5.740 fr. Soumissionnaires : MM. Richard, 11 p. 100. — Lemasson, 5 p. 100. — Arnaud, 12 p. 100. — Pays, 15 p. 100. — Empereire, 12 p. 100. — Fayet, 5 p. 100. Adjud., M. Fracon, à Saint-Julien-en-Jarez (Loire), 15 p. 100 de rabais.

Loire (Haute-). — 19 avril. — *Mairie de Borne.* — Réparations au presbytère et à l'église. Montant des travaux, 2.300 fr. Soumissionnaire : M. Bredoire, prix du devis. — Adj., M. Mouilhade, au Puy, 7 p. 100 de rabais.

Loire (Haute-). — 19 avril. — *Mairie de Salignac-sur-Loire.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant des travaux, 33.500 fr. Soumissionnaires : MM. Souveton, 5 p. 100. — Boyer, 2 p. 100. — Adj., M. Pierre Vincent, à Cayres, 10 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 25 avril. — *Préfecture.* — Etablissement de fosses fixes. Asile d'aliénés de Montdevergues. Montant des travaux, 14.315 fr. Soumissionnaires : MM. Vidal, 12 p. 100. — Dupuis, 17 p. 100. — Vincent, 10 p. 100. — Mouret, 10 p. 100. — Segondy, 16 p. 100. — Souvet, 4 p. 100. — Société ouvrière, La Courtadine, 10 p. 100. — Adj., M. F. Lyon, à Cavaillon, 14 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 11 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Hôtel des Invalides du travail. Construction d'égouts du 4^e type réduit et établissement de drains en tuyaux de ciment (Voir le détail du projet dans notre numéro du 16 mars dernier, p. 70). Montant approximatif, 15.002 fr. 50.

Les devis, plans et cahier des charges peuvent être consultés à l'Hôtel de ville, bureau des renseignements.

Rhône. — Lundi 18 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction de chaussées en cailloux roulés et en empierrement rue Docteur-Crestin, rue Charlet et rue X. Adjudication au rabais. Avis. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 18.471 fr. 40.

Les devis, plans et cahier des charges, relatifs à ladite entreprise, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Samedi 16 mai, 2 h. — *Hôtel de ville de Nantua.* — Création au collège d'un parloir et d'une conciergerie. Mont. des travaux, 4.939 fr. 64.

Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de M. Stéphane Grillet, architecte.

Ardèche. — Mercredi 8 juillet, 3 h. — *Préfecture.* — Adjudication après déchéance, de la mine de plomb argentifère, cuivre, zinc et autres métaux connexes de Sablières.

Renseignements à la préfecture et à Paris, au ministère des Travaux publics (division des mines), 214, boulevard Saint-Germain.

Doubs. — Samedi 23 mai, 10 h. — *Préfecture.* — Cottier. Construction d'une maison d'école. Auteur du projet, M. Painchaux, architecte. Montant des travaux, 14.535 fr. 41. Cautionnement, 435 fr. — Boussières. Réparations à l'église et au presbytère. Auteur du projet, M. Forien, architecte. Montant des travaux, 959 fr. 80. Cautionnement, 30 fr. — Doulaize. Réfection d'un abreuvoir communal. Auteur du projet, le Service vicinal. Montant des travaux, 1.450 fr. 94. Cautionnement, 45 fr. — Éternoz. Remplacement d'une conduite d'eau. Auteur du projet, M. Saint-Ginest, architecte. Montant des travaux, 3.350 fr. Cautionnement, 100 fr.

On pourra prendre connaissance des projets, des clauses et conditions du cahier des charges à la Préfecture, 2^e division, tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, sauf les jours fériés.

Drôme. — Samedi 9 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Die.* — 1^{er} lot. Marignac. Chemin n° 6. Construction entre le hameau du Moulin et le village de Marignac. Montant des travaux, 2.450 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Poyols. Construction de travaux de défense aux abords de la passerelle sur la Béoux et reconstruction de la culée de la rive droite. Montant des travaux, 2.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Pradelle. Chemin n° 1. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 35 et le hameau de Glaizales. Montant des travaux, 23.242 fr. 89. Somme à valoir, 2.557 fr. 11. Ensemble, 25.800 fr. Cautionnement, 800 fr. — 4^e lot. Truinas. Chemin n° 1. Construction entre la mairie et l'église de Truinas. Montant des travaux, 15.963 fr. 77. Somme à valoir, 1.636 fr. 23. Ensemble, 17.600 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Lus-La-Croix-Haute. Chemin n° 2. Construction entre la ligne principale et le hameau de Mas-Rebuffat. Montant des travaux, 5.400 fr. Cautionnement, 180 fr.

Certificat, huit jours avant l'adjudication, à M. l'agent-voyer d'arrondissement de Die.

Les plans, devis, cahier des charges, bordereaux des prix, etc., sont déposés au bureau de l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Isère. — Jeudi 7 mai, 10 h. 1/2. — *Mairie de Montferrat.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Montferrat à Billeu. Construction entre le hameau du Cattin et le village de la Mairie sur 3.089 m. 56. Montant des travaux, 21.484 fr. 53. A valoir, 4.239 fr. 47. Total, 25.724 fr. Cautionnement, 800 fr.

Visa par l'agent-voyer d'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 10 mai, 11 h. — *Mairie de la Morte.* — Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 1 sur 1.628 m. Montant des travaux, 13.700 fr. Cautionnement, 350 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 10 mai, 10 h. — *Mairie de la Forteresse.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, sur 1.145 m. 13. Montant des travaux, 7.900 fr. Cautionnement, 250 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 10 mai, 1 h. 1/2. — *Mairie de Sassenage.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 21, dit des Iles. Montant des travaux, 8.000 fr. Cautionnement, 270 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent-voyer d'arrondissement de Grenoble (Ouest), rue Joseph-Chanrion, 11.

Renseignements à la mairie et chez l'agent-voyer cantonal, à Sassenage.

Isère. — Jeudi 14 mai, 11 h. — *Mairie de Saint-Hilaire-du-Rosier.* — Construction des chemins vicinaux ordinaires n° 11 et 10, de la Sone aux Siberts, sur 1.749 m. 60. Montant des travaux, 11.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 7 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 72, de Dijon à Pontarlier. Lot unique. Plantation d'arbres entre les points 12 k. 470 et 14 k. 600, 17 k. 110 et 19 k. 463, 20 k. 040 et 21 k. 380, sur une longueur de 5.820 m. de la route nationale n° 72, aux territoires des communes de Villers-Farlay, Mouchard, Pagnoz et Marnoz, savoir : travaux à l'entreprise, 2.547 fr. 70. Somme à valoir, 452 fr. 30. Total, 3.000 fr. Cautionnement provisoire, 85 fr.; définitif, 85 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, exceptés les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^e dans les bureaux de M. Casset, ingénieur ordinaire, à Dôle, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Lundi 25 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — 1^{er} lot. Commune de Biefmorin. Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Biefmorin à Villers-les-Bois. Réparations du pont sur l'Orain. Travaux évalués par le service vicinal, à 534 fr. 81. A valoir, 35 fr. 19. — 2^e lot. Commune de Biefmorin. Construction d'un puits communal. Travaux évalués par le devis de M. Rémond, agent-voyer cantonal à Chaumergy, à 485 fr. 78. A valoir, 64 fr. 22. Cautionnement, 40 fr. — 3^e lot. Commune de Cuvier. Reconstruction des murs de clôture et agrandissement du cimetière. Travaux évalués par le devis de M. Boisson, architecte à Nozeroy, à 10.296 fr. 75. A valoir, 688 fr. 42. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Commune de Plénissette. Agrandissement du réservoir d'eau communal des Maraisses. Travaux évalués par le devis de M. Boisson, architecte à Nozeroy, à 5.572 fr. 71. A valoir, 348 fr. 66. Cautionnement, 275 fr. — 5^e lot. Commune de Supt. Amélioration du régime des eaux. Travaux évalués par le devis de M. Brand, architecte à Arbois, à 18.378 fr. 55. A valoir, 1.202 fr. 65. Cautionnement, 900 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Saône-et-Loire. — Vendredi 22 mai, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1^{er} lot. Route n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, 1^{re} part. Rechargement entre les points 40 k. 500 et 43 k. 500. Montant des travaux, 10.824 fr. 40. A valoir, 2.545 fr. 60. Total, 13.400 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Même route, 2^e part. Rechargement entre les points 122 k. 310 et 124 k. 310. Montant des travaux, 14.022 fr. 50. A valoir, 2.997 fr. 50. Total, 17.000 fr. Cautionnement, 400 fr.

Renseignements : 1^{er} à la préfecture (2^e division); 2^e dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire à Autun, pour le 1^{er} lot; 3^e dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire à Louhans, pour le 2^e lot.

Savoie (Haute-). — Jeudi 7 mai, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Douvaine. Construction d'un groupe scolaire avec mairie et justice de paix. Montant des travaux, 82.041 fr. 89. A valoir, 7.948 fr. 88. Total, 89.990 fr. 77. Cautionnement, 4.500 fr.

Visa, par M. Raillon, architecte départemental à Annecy, auteur du projet, vingt-quatre heures avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	177 50	182 50
— en planche rouge	212 50	215 »
— — — jaune	180 »	182 50
Etain Banca en lingots	365 »	370 »
— Billiton et détroits en lingots	360 »	365 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 50	44 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	56 50	57 50
— laminé en feuilles. Vieille montagne	73 »	74 »
— — — Autres marques	71 »	72 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	500 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »
Fer à double T, AO	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 »
Mercure	665 »	680 »

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 32951

LIQUIDATIONS

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	
	MM.	
Th. Sorlin, fournitures générales pour peignes et lames à tisser à Villieu-Loyes		
Jean-Baptiste Vial, comptoir et commerce d'huiles et savons, rue Hippolyte-Flandrin, 13.	H. Feys.	Vérification, vendredi 1 ^{er} mai 10 h. 1/2.
Victor Lambert, cordonnier, rue Servient, 34	J. Pitre.	— mercredi 6 mai 8 h. 1/2
Joseph-Eugène Gonnou, négociant en chapellerie, rue Paul-Bert, 2		Convocation, mercredi 6 mai 10 h. 1/2.
Marie-Louise-Françoise Rozier, veuve Wild, rue Mercière, 3		— vendredi 8 mai 10 h. 1/2.
Antoine-Marie Blanc, fourrures, rue Sergent-Blandan, 38.		— vendredi 8 mai 10 h. 1/2.
Veuve Henri Lebat, née Louise Friedrich, nouveautés, rue Victor-Hugo, 19	J. Verney.	— mercredi 13 mai 8 h. 1/2.
Hippolyte Tourreix, maçonnerie, plâtrerie et peinture, place Belfort, 2.	H. Feys.	— mardi 5 mai 9 h. 1/2.
François Chapuis, chaussures, Grande-Rue, 70, à Oullins.		— mardi 12 mai 10 h. 1/2.
		Vérification, mercredi 13 mai 10 h. 1/2.
		Conversions de Liquidations en Faillites.
Jean-Antoine Yvernay, boulevard du Nord, 48.	H. Feys.	Jugement du 24 avril 1903.
Daniel Cottin, boucher, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.	—	— du 28 avril 1903.

FAILLITES

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	JUGES-COMMISSAIRES	
	MM.	MM.	
Walter Fischer, place de la République, 53, Compagnie Franco-Américaine de rabais en marchandises	H. Feys.	Brunier.	Convocation, vendredi 1 ^{er} mai 9 h. 1/2.
Jean Ricanet, fabricant de billards, rue Sainte-Hélène, 16.	—	Niogret.	— mardi 5 mai 8 h. 1/2.
Dame Aline Lecat et demoiselle Jeanne Lecat, commerçantes, rue de la République, 20	Eug. de Villeneuve.	Thévenet.	— mardi 5 mai 9 h. 1/4.
Pierre Aix, cordonnier et marchand de parapluies, rue Terme, 13.	J. Pitre.	Celle.	Vérification, vendredi 15 mai 10 h. 1/2.
Jules-Claudius Grillet, tailleur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.	H. Feys.	Rollet.	— mercredi 20 mai 8 h. 1/2.
Large, commerçant, rue Crillon, 25.	J. Verney.	Ginon.	— mercredi 29 avril 10 h. 1/2.
Veuve Bérard, commerçant, cours Lafayette, 155.	Eug. de Villeneuve.	Pradel.	— mardi 5 mai 9 heures.
Edouard Forestier, fabricant de meubles, rue Vendôme, 160		Loras.	Convocation, vendredi 1 ^{er} mai 10 heures.
Adrien-Auguste Bret, papetier, rue Servient, 1.		—	— vendredi 1 ^{er} mai 10 heures.
Lacanaud, chaussures, quai des Brotteaux, 25.		Celle.	— vendredi 8 mai 10 h. 1/2.
Jean Meunier, bonneterie, rue Auguste-Comte, 6.		Pradel.	— mardi 5 mai 9 heures.
César-Gabriel Loria, quincaillier, 15, rue Montebello		Godard.	— mardi 12 mai 9 h. 1/2.
Constantin, restaurant, rue du Bac, angle de la rue de la Gare, à Oullins	J. Verney.	Pradel.	Vérification, mardi 12 mai 9 heures.
Gilbert Létang, limonadier, place Sainte-Marie, à Montchat		—	Convocation, mardi 5 mai 9 heures.
Compagnie française de l'incandescence par l'acétylène et les gaz riches		Devèze.	— mardi 19 mai 10 heures.
Bailly, fabricant de colliers, rue d'Enghien, 10.	J. Pitre.	Michon.	— mercredi 6 mai 10 heures.
Jean-Marie Besson, épicier, rue Tronchet, 81.	J. Verney.	F. de Roustau.	— vendredi 8 mai 10 h. 1/4.
Antoine-Charles-Eugène Thomas, entrepreneur de menuiserie, à Villeurbanne, rue de la Reconnaissance, 4.		Godard.	— mardi 12 mai 9 h. 1/2.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudius, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD & Givons (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes à tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 51, rue de l'Abondance. — Drageage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENT, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CEMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 51, rue de l'Abondance, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRMIQUE

PRODUITS CÉRMIQUES, PROST FRERES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, rue de l'Abondance. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plots en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

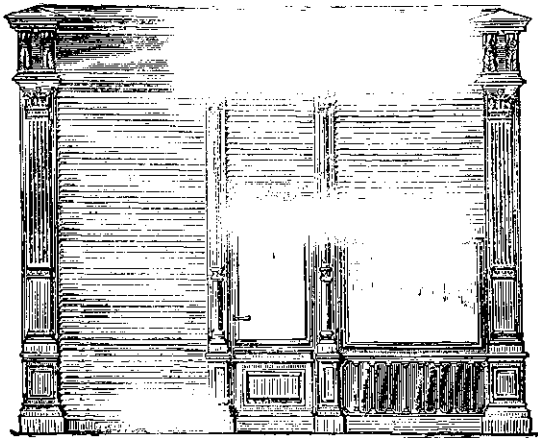
CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

Succursale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1890

EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

MÉDAILLE D'OR

LA PLUS HAUTE
RÉCOMPENSE

PRINCIPALES SPÉCIALITÉS :

FERMETURES EN FER
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE

NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX

S. G. D. G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES

Escaliers tournants Fer et Bois

Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment

MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMENTIER

Représentant à Lynn: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.

Pour Travaux Publics

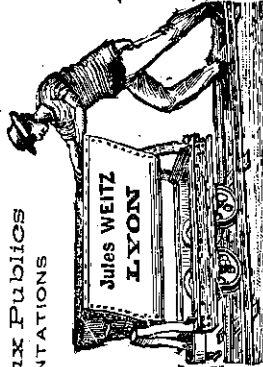
MINES, PLANTATIONS

WAGONS PERFECTIONNÉS

TRICYCLES

Jules WEITZ

LYON



Faculté d'achat

AVEC

VENTE

LOCATION

MATÉRIAUX

pour

Entreprenneurs

Faculté d'achat

AVEC

VENTE

LOCATION

MATÉRIAUX

pour

Entreprenneurs

MARBRERIE

EN TOUS



GENRES

TÉLÉPHONE 18-68

Cheminées, Travaux d'Art, Sculpture
Travaux d'Eglise
Lavabos, Tables à Cafés, Guéridons
Colonnes et GainesSOCIÉTÉ ANONYME
DESUsines et Carrières DEVILLERS & C^{IE}Représentants exclusifs des grandes marbreries de Bagnères-de-Bigorre
et des Carrières de Cipolin.

USINES :

LA MURE (Isère).
MARPEL (Nord).
ERQUELINES (Belgique).
CARRARA (Italie).

CAPITAL : 1.200.000 Fr.

3, rue Président-Carnot, LYON

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

DEVILLERS & C^{ie} et G. ESCALLE & C^{ie} réunis

MAISONS DE VENTE :

GRENOBLE, 19, av. Alsace-Lorraine.
GENÈVE, quai du Mont-Blanc.
NEW-YORK, 1, Madison Avenue.
LONDRES, 28, City Road.
BRUXELLES, S. r. du Chien-VertF. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

BALUSTRADES!

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA FILS

FATOU-GUITTA

SUCCESSIONS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

MOSAÏQUE

de marbre, romaine et vénitienne
pour dallages et décorationsMOSAÏQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX
Décorative et avec FiguresBERTIN & C^{ie} 223, avenue de Saxe, Lyon
Voir notre Exposition dans notre vitrineDÉCORATION EN STAFF
et Carton-Pierre

EUGÈNE FLACHAT

ACQUÉREUR DES MODÈLES DE DÉCORATIONS
DE L'ANCIENNE MAISON FLACHAT & COCHETRosaces, Corniches, Couronnements, Plafonds
Trumeaux de Cheminées en staff
Cheminées en bois, Céramique décorative, Vitraux
Décoration en émaux sur opaline

197, rue Vendôme, LYON